Le froid est très rigoureux en Finlande, un peu marqué ailleurs. Le thermomètre marquait ce matin — 25° à Haparanda, 0° à Paris, 7 à Nice et 15 à Malte.
En France, le temps revient au beau dans le Midi, il va rester brumeux sur les autres régions, avec température un peu basse.
Hier, à Paris, le ciel a été couvert.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce des tissus en Afghanistan

Il est difficile de se renseigner sur l'état du commerce et les charges dont il est grevé, mais il est vraisemblable que nous aurons bientôt plus d'éclaircissement à cet égard. La fabrication indigène de tissus est bonne; elle comporte notamment une étoffe grossière connue sous le nom de berek et valant 1 rupee le yard. Le prix de l'étoffe plus fine (kuruk) est variable en qualité moyenne, elle se vend à 3 rupees le yard.

Tous les tissus afghans (Hugara ou autres) sont plus chauds que ceux employés pour la confection des vêtements chauds et ordinaires qui se portent en Angleterre; les étoffes chaudes que la Grande-Bretagne expédie pour l'Inde ne conviendraient pas pour l'Afghanistan; elles ne sont pas assez épaisses ou elles sont trop comprimées. Il faut conclure que les lainages envoyés dans l'Afghanistan sont les produits fortement rétrécis ou feutrés du genre de ceux qui sont fabriqués à Leeds ou dans l'ouest de l'Angleterre, tandis que l'article demandé est d'un type plus épais, mais doux et peu serré ou très légèrement rétréci semblable aux tweede.

Dans les districts montagneux du nord de l'Inde et au-delà, il est important de se garantir contre la très basse température des nuits et des soirées. Durant le jour, au contraire, la chaleur est grande, de sorte qu'un tissu épais, mais peu aérré, est de circonstance, tandis qu'une étoffe fortement rétrécie en fine laine n'est pas supportable. En s'appliquant à étudier de plus près les peuplades habitant les régions les plus éloignées, les industriels européens parviendraient bientôt à atténuer les effets de la crise actuelle par l'accroissement certain et rapide dans la consommation de leurs fabricants. (*Moniteur des fils et tissus.*)

PETITE CHRONIQUE

Calendriers et almanachs

Tout à l'heure, l'imprimerie du *Journal de Roubaix* m'a envoyé, — comme étrennes, — de bien jolis calendriers...

Elle a cette gracieuseté chaque année... depuis déjà longtemps...

Mais auparavant, c'était au client que les calendriers étaient envoyés ; j'étais gâté...

Cette fois, on a pensé au collaborateur... j'ai été comblé...

* *

Le premier imprimeur qui eut la pensée de distribuer des calendriers, à l'approche de la nouvelle année, aux gens inscrits sur son grand livre, était certes un homme fort aimable... mais c'était aussi un industriel très pratique.

* *

Ce calendrier que vous recevez, c'est une attention charmante...

Mais c'est aussi... autre chose.

Comment pouvez-vous oublier, au cours de l'année, la maison qui vous a prouvé qu'elle pensait à vous vers le 1er janvier?

* *

Avant-hier, votre boulanger, s'il est bien appris, vous a offert la coquille que le petit Jésus a mise ensuite sous l'oreiller de Monsieur ou de Mademoiselle Bébé...

Aujourd'hui il n'en reste rien... le boulanger en est pour son amabilité...

L'imprimeur, lui, est sûr que son nom restera sous vos yeux jusqu'à la Saint-Sylvestre de l'année suivante.

Mais ce n'en est pas moins gentil ce que font là tous les imprimeurs.

Et pourtant, — j'en demande pardon au mien, qui est le meilleur et le plus dévoué de mes amis — l'arrivée de leur calendrier me cause, chaque année, une sensation désagréable... et je suis sûr que vous êtes de mon avis...

Je crois toujours qu'ils se sont trompés... qu'ils sont en avance... j'ai envie de me fâcher... comme se fâcha Talleyrand, le jour où le roi des Français lui fit entrevoir l'avenir par une exclamation restée historique.

Louis-Philippe était au lit de mort de Talleyrand.

« Sire, lui dit le moribond, je souffre comme un damné. »

« Déjà! » murmura le Roi...

Ce « déjà » était atroce et fit, dit-on, lever sur son séant l'évêque apostat que l'abbé Dupanloup allait, quelques jours après, réconcilier avec l'Eglise...

Le calendrier de mon imprimeur me fait toujours songer au « déjà » de Louis-Philippe...

Il en a la cruauté...

Je lui en veux de me rappeler qu'une année est finie, qu'une autre va venir et que je suis déjà si vieux...

* *

C'est l'almanach qui me console du calendrier... L'almanach quand il est bon et spirituel...

Car j'en sais beaucoup de mauvais et de fort sots...

J'aime ses prédictions météorologiques... qui n'ont pas le sens commun.

Elles me rappellent l'histoire du vieux Mathieu Laensberg composant son almanach avec sa nièce. Vous la connaissez...

Le chanoine dictait, la nièce écrivait.

On en était au 23 août :

« *Orage, grande pluie*, dit l'oracle.

« Mais, mon oncle, le 23 août c'est le jour de ta fête ! — *Beau temps*, ma fille, *Beau fixe* ! »

* *

Entre nous, tous les faiseurs d'almanachs en sont là...

Et si vous voulez connaitre — à peu près — le temps qu'il fera demain ou après-demain, consultez le bulletin d'aujourd'hui de l'Observatoire de Paris que le journal vous donne... consultez aussi le baromètre... mais tenez-vous en là. C'est plus sûr que le meilleur Mathieu de la Drôme ou d'ailleurs.

* *

J'aime aussi les récits, les anecdotes, les bons mots de l'almanach.

* *

Mais je voudrais un almanach roubaisien...

Je crois me souvenir que, vers 1830, l'imprimerie Béghin-Deffrenne en publiait un chaque année.

Le *Journal de Roubaix* en a fait un, naguère, dont il a gardé la propriété du titre.

Il en recommencera, je le sais, la publication l'année prochaine...

* *

Je rêve d'un almanach comme celui que faisait Franklin, ce petit typographe, dont l'Amérique fit un grand ambassadeur.

C'était la science du bonhomme Richard... vous en avez sûrement entendu parler.

Ce petit livre eut un succès énorme.

En France, il faudrait y mettre la gaité en plus.

* *

Je le voudrais amusant, avec de sages conseils aux ouvriers et à leurs ménagères, des prescriptions hygiéniques, des histoires du vieux Roubaix...

Un almanach que les gens d'ici et des alentours garderaient... surtout les années dont ils voudraient conserver le souvenir...

Comme j'avais gardé celui... que j'ai retrouvé hier au fond d'un tiroir...

Pensif je suis resté devant
Le vieil almanach de l'année
Où nous nous sommes aimés tant...

JEAN DE ROUBAIX.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A l'ordre du jour de la session extraordinaire que tiendra la semaine prochaine, le conseil municipal, il faut ajouter les questions suivantes qui n'ont pu être inscrites en temps utile :

1. Service municipal des eaux; mise en adjudication de la fourniture des charbons nécessaires aux machines de l'usine élévatoire de Bousbecques. — 2. id.; fourniture de compteurs et de pièces de rechange pour compteurs; marché à passer avec M. Watson, représentant de la maison Kennedy. — 3. id.; fourniture de l'huile Mœhring pour les machines de Bousbecques, marché à passer avec M. Dhalluin. — 4. id; fourniture d'huile de lard; marché à passer avec M. Rivoire. — 5. id.; robinets d'arrêt de 0m040 et de 0m027; marché à passer avec MM. Vaillant et Baron. — 6. Sapeurs-pompiers; habillement du corps; complément des objets d'équipement et d'habillement au moyen de la somme de 2,709 fr. 70 restée disponible, à la suite de l'adjudication du 31 juillet 1885.

On annonce pour ce soir, à 4 heures, dans la salle de l'estaminet des Arts, une conférence de M. Emile Moreau, sur la *Politique sociale*. L'entrée sera libre.

Un individu, qui portait sur ses épaules un lourd madrier, a été arrêté vendredi, à onze heures du soir, dans la rue Pierre-de-Roubaix, par des agents en patrouille. Ceux-ci lui ayant demandé d'où il tenait cette pièce de bois, il n'a pu en expliquer la provenance. C'est un certain Siméon Ruychmans, originaire de Lierre et sans moyens d'existence avouables.

On a arrêté hier soir, une femme âgée de 26 ans, Rosalie Stevens, sans domicile fixe, sous l'inculpation de vol d'une paire de draps de lit au détriment d'une dame J..., demeurant rue Blanchemaille. Les draps avaient été ensuite engagés au Mont-de-Piété par la voleuse. Depuis quelques jours, cette dernière était recherchée par la police. Ce n'est qu'hier soir, vers cinq heures, que le fils de Mme J..., passant rue Pellart, la reconnut et la désigna à un agent de police qui la conduisit au poste.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de Physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège ; professeur, M. A. Béghin. — Lundi 28 décembre, à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h., physique. — Cours des chauffeurs (à l'ancien conditionnement, rue du Chateau). Professeur : M. Cornut, tous les dimanches à 10 heures du matin.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50. Ménage (quatre livres) 0,57c.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

ÉLECTIONS CONSULAIRES

(2e TOUR)

DIMANCHE 27 DECEMBRE 1885

CANDIDATS

MM. Eugène JOURDAIN, président, sortant ;
MAHIEU-LORTHIOIS, juge titulaire, sort. ;
J.-B. DESURMONT, juge titulaire, sortant ;
A. DELTOMBE, juge-suppléant, sortant ;
Denis FRYS, juge-suppléant, sortant.

Les électeurs se rendront en grand nombre au scrutin. Il y va de leurs intérêts : ce serait aussi une marque d'estime et de confiance à donner aux anciens membres du Tribunal.

Encore un dévaliseur de garde-robe, mais celui-ci du moins est connu, c'est un nommé J.-B. Delcour, tisserand, domicilié à Roubaix, qui, pendant la journée de jeudi, s'est introduit chez son frère habitant aux Phalempins et a enlevé des objets d'habillement pour une valeur de 130 francs.

J. B. Delcour a été arrêté, samedi après-midi, à Bondus. Il était encore vêtu des habits qu'il avait dérobés à son frère.

Cet individu ne serait, parait-il, pas étranger aux nombreux vols de vêtements qui se sont commis depuis quelque temps.

Chronique du bien. — Une brave femme, demeurant rue de Gand, ruelle Masure, a trouvé vendredi matin une montre en argent dans la rue de la Belle-Vue. Elle s'est empressée d'en faire la déclaration au bureau de police.

Un accident d'usine. — Un jeune ouvrier de 13 ans, nommé Debruckère, employé dans la filature de coton de M. Duvillier-Watine, a eu la main droite prise entre deux cylindres de cardes. Deux doigts ont été profondément contusionné. M. le docteur Carette lui a immédiatement donné les soins que nécessitait sa blessure.

Le domestique d'un négociant de Roubaix amenait, jeudi soir, des balles de laine peignée chez M. Paul Jonglez, filateur, quand, arrivé à destination, il constata qu'une de ces balles avait été éventrée et qu'une bobine pesant 4 à 5 kilog avait disparue.

LILLE

Conseil de préfecture. — Un petit mouvement administratif paraitra demain au *Journal Officiel* ; il comprendra la nomination de quatre conseillers de préfecture du Nord.

La société des sciences vient de recevoir de M. R. Catteau-Hassebroucq, de Comines, une nouvelle fondation en faveur des vieux serviteurs de l'arrondissement de Lille.

Nomination. — M. Ludovic d'Hespel, enseigne de vaisseau, a été promu au grade de lieutenant de vaisseau.

M. Ludovic d'Hespel est le fils ainé du sympathique maire d'Haubourdin, M. le comte Edmond d'Hespel.

Suicide. — Vendredi soir, la dame X. s'est suicidée en se tirant un coup de révolver dans la région du cœur.

Cette malheureuse s'est rendue dans un grand établissement du centre de la ville, où en présence de son mari, elle s'est tiré un coup de revolver dans la poitrine.

La mort a été instantanée.

Dans une lettre trouvée sur une table à son domicile, elle avouait que l'infidélité de son mari était le mobile de sa funeste résolution.

Les travaux du Conditionnement

La communication sommaire faite récemment au conseil municipal des résultats de l'expertise des travaux du Conditionnement, a causé en ville un véritable scandale.

Le rapport de l'expert vient d'être imprimé. Nous en avons donné les chiffres principaux au lendemain du jour où il a été présenté au conseil, mais nous croyons qu'une analyse de ce document sera intéressante et instructive pour le public roubaisien.

C'est M. Degand, architecte, qui avait été chargé par une administration précédente de diriger et de surveiller les travaux du Conditionnement. C'est lui qui avait vérifié et approuvé les comptes des entrepreneurs.

Ces comptes n'avaient pas été approuvés par M. Léon Allart, alors maire de Roubaix ; ils n'ont pas été acceptés par l'administration de M. Julien Lagache qui a demandé une expertise aux liquidateurs de la faillite de la société Falempe, Lutun et Cie, entrepreneurs généraux.

M. Emile Picavet, entrepreneur de bâtiments à Roubaix, juge au tribunal de commerce, a été choisi, comme expert, d'un commun accord et il résulte de ses déclarations que les entrepreneurs réclamaient induement à la ville 63.000 francs pour travaux non exécutés ou pour malfaçon et 6.000 francs pour travaux non utiles et non profitables à l'œuvre.

M. Picavet commence son rapport par un préambule que nous avons déjà publié, croyons-nous, mais qu'il est bon de remettre sous les yeux du lecteur désireux de suivre cette curieuse mais peu édifiante affaire :

Le soussigné, entrepreneur de bâtiments à Roubaix, a été chargé, le 29 juillet 1884, par M. Julien Lagache, agissant en sa qualité de Maire de la Ville de Roubaix, et MM. Henri Falempe et Louis Corcket, liquidateurs de la société Falempe, Lutun et Ce, de vérifier les mètrés des travaux du Conditionnement public de Roubaix, présentés à la ville par la société Falempe, Lutun et Ce, entrepreneurs.

Il lui a été donné mission de procéder à la vérification de ces mètrés, les parties présentes ou dûment appelées, suivant le mode de mesurage adopté par la ville de Roubaix et les indications du cahier des charges; d'appliquer, pour les travaux prévus, les prix ayant servi de base à l'adjudication et, pour les travaux imprévus, de fixer les prix, soit par analogie, soit suivant le bordereau général des prix de la ville de Roubaix avec rabais de l'adjudication.

Puis, de faire un classement des travaux en trois catégories :

1° Travaux prévus au devis;
2° Travaux non prévus mais utiles;
3° Travaux non prévus, non utiles et non profitables à l'œuvre.

Pour procéder à la mission qui m'avait été confiée, j'ai réuni les parties dans mon cabinet, le 8 août 1884.

Monsieur Alfred Richez, architecte directeur des travaux municipaux, m'a donné connaissance, dans cette réunion, des griefs de la ville de Roubaix.

J'ai reçu, ensuite, les documents utiles à la vérification des comptes de l'entreprise tant des mains de M. Richez, que de celles de M. Louis Corcket, l'un des liquidateurs de la société Falempe, Lutun et Cie.

Puis, après une visite générale des travaux, j'ai commencé la vérification des mètrés en suivant l'ordre du devis ayant servi de base à l'adjudication.

Cette vérification étant aujourd'hui terminée, je vais, dans le même ordre, et aussi sommairement que possible, rendre compte de ma mission.

Les terrassements

Pour cette partie du mémoire de l'entrepreneur, l'honorable juge expert n'a pu « en l'absence d'attachements précis du nivellement du terrain avant le commencement des travaux » que vérifier les quantités d'après les plans. Il les a trouvées exactes. Mais il a dû retrancher du mémoire la valeur des éboulements, celles du régalage, » comprise dans le prix des ouvrages et d'autres travaux comptés en régie, portés à tort dans le compte. »

Le règlement proposé par M. Degand, conformément à la demande des entrepreneurs, était (rabais déduit) de 5.443 fr. 62, l'expertise le ramène à 4.233 fr. 53. C'est une première réduction de 1.210 fr. 09.

Les pavages en grès et asphaltages

Les erreurs ici sont peu importantes; mais l'entrepreneur des pavages en grès n'a pas observé les conditions du cahier des charges pour l'exécution des travaux et la qualité des matériaux : il n'existe pas de sable sous les pavages exécutés en mortier; ailleurs, *le sable a été remplacé par des scories.* Les nivellements sont comptés à part, alors qu'ils doivent être compris dans le prix des ouvrages. En appliquant le prix du devis et du bordereau, déduction faite de la valeur des malfaçons et de la qualité inférieure des matériaux, le compte du pavage en grès qui s'élevait, d'après l'entrepreneur et l'architecte à 32.037 fr. 82 doit être réduit de 3,107 fr. 92 et ramené à 28,929 fr. 90.

Pour les asphaltages, la différence en moins n'est que de 130 fr. 52, mais il faut y ajouter 764 fr. 32 pour travaux non utiles et non profitables à l'œuvre.

Dans un prochain numéro, nous verrons les appréciations du juge expert sur la maçonnerie du Conditionnement. (*A suivre*).

Chambre de commerce de Tourcoing

Séance du 18 decembre 1885

Présidence de M. E. Jourdain, vice-président

La Chambre de commerce :

Décide que désormais les propositions de tarifs de chemins de fer qui lui sont envoyés périodiquement seront transmises à sa commission permenente des chemins de fer, pour y être examinées et étudiées avec soin ;

Reçoit communication des tableaux du mouvement des deux magasins généraux de Tourcoing, pour les mois d'octobre et de novembre ;

Entend lecture, par le Président, d'articles du journal *Le Travail National* sur l'importante question des sociétés coopératives ;

Est informée du dépôt sur le bureau de l'Atlas de statistique géographique des voies de communication (chemins de fer, routes, canaux,) pour l'année 1884 ;

Est mise au courant de ce qu'a fait la chambre de commerce de Paris au sujet de la question des viandes salées d'Amérique et est informée qu'elle recevra bientôt de cette chambre un programme sur diverses questions commerciales qu'elle aura à examiner ;

Répondant à une circulaire du ministre du commerce sur la question de savoir si l'exposition, projetée à Paris pour 1889, doit être nationale ou universelle, fait ressortir que les dernières expositions, surtout utiles au commerce de détail, ont fait plus de mal que de bien à l'industrie française qui, exhibant ses plus ingénieuses découvertes, a donné des armes aux nations concurrentes, lesquelles n'ont exposé que leurs produits les plus médiocres laissant dans l'ombre avec soin leurs meilleurs procédés de fabrication ; pour ces raisons conclut à ce qu'il n'y ait pas d'exposition, tout en n'hésitant pas, si une exposition est décidée, à donner la préférence à une exposition nationale, la première pouvant laisser espérer peut être quelque profit pour la fabrique française à étudier les produits étrangers ;

Reçoit communication d'un projet d'établissement d'en conditionnement particulier et en envoie l'examen à une commission composée de MM. Herbaux, Laurent et Dubrule ;

Appelée par M. le Maire de Tourcoing à donner son avis sur l'un des quatre terrain (annexe du Bureau actuel rue Neuve-de-Roubaix, propriété des hospices au coin de la rue St-Eloi, propriété de M. Louis Pollet, rue de Roubaix, et propriété de M. Jules Leblanc, rue des Carliers) que l'on offre en vente à la ville pour l'établissement d'un nouveau bureau de conditionnement, exprime, par un vote au scrutin secret, ses préférences pour les terrains de M. Louis Pollet qui paraissent réunir le plus d'avantages au point de vue commercial ;

Approuve les rapports suivants : 1° de M. J.-B. Desurmont, concernant le libellé des connaissements ; 2° de MM. D. Laurent, Scalabre-Delcourt et L. Bernard au sujet du projet de loi pour les sociétés par actions ; 3° de M. Laurent (au nom de la commission formée de MM. Laurent, Scalabre-Delcour et Dubrule pour évaluer le nombre de kil. de matières premières de toutes espèces concourant à la production d'un kil. de tissus de laine, de fil de lin et de toile. Des félicitations sont formulées par la chambre à propos de ces rapports, dont l'impression est décidée.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le carillon de Roubaix

Monsieur le Rédacteur,

Nous venons, par l'intermédiaire de votre journal, réclamer nos étrennes de la municipalité.

Ce que nous demandons comme étrennes n'est ni couteux, ni difficile à se procurer, nous ne demandons rien pour nous personnellement, mais pour tous les enfants de la cité, nous demandons, avec Jean de Roubaix, le rétablissement du carillon de St-Martin.

Quelle satisfaction, quelle joie dans toute la ville, si nous pouvions nous éveiller vendredi prochain, 1er janvier 1886, aux sons joyeux de notre vieux carillon, combien nous remercierions nos administrateurs de ces étrennes !...

Plusieurs Roubaisiens.

27 décembre 1885.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience de samedi 26 décembre 1885.

Présidence de M. Hedde

L'AFFAIRE DE L'ASCENSEUR DE L'ESPLANADE A LILLE

Hier est venue cette affaire qui a pendant si longtemps, et si douloureusement, occupé le public. La salle est comble: on s'étouffe.

L'audience est présidée par M. Hedde ; les assesseurs sont MM. Defrennes et Martineau, juges. M. le substitut Dassonville occupe le siège du ministère public.

Sur la table des pièces à conviction sont placés, les modèles des poulis, du piston et un pied d'un des freins.

Au banc des avocats se trouvent Me Parmentier, défenseur de De Lombaerde ; Me Guichard, défenseur de Lefebvre.

La salle des témoins étant très petite, le ministère public demande à M. le président que les 15 premiers témoins qui doivent être appelés tout d'abord restent seuls dans la salle et que les autres puissent être libres jusqu'à trois heures.

M. le président acquiesce à la demande. L'huissier audiencier fait l'appel des témoins qui sont au nombre de 48. Les trois prévenus sont présents à l'audience.

Après la lecture de l'acte d'accusation par lequel les trois accusés sont prévenus d'homicide et blessures involontaires dans la catastrophe de l'Ascenseur de l'Esplanade, le 1er juin 1884, M. le président rappelle que les experts commis par le tribunal ont établi que trois causes avaient déterminé cet horrible accident. 1° Surcharge de la cabine ; 2° Insuffisance des poulies; 3° Mauvaise disposition des freins. Ils auront donc à répondre sur ces trois chefs de prévention.

Interrogatoire des prévenus

Il est procédé à l'interrogatoire de Lefebvre, fontainier, demeurant actuellement à Valenciennes. Celui-ci, breveté pour perfectionnement à des appareils hydrauliques, avait cédé son brevet aux deux constructeurs, sous bénéfice d'une commission de 15 0[0 dans la construction. Il n'a pas mis la main à cette dernière. Ayant perdu la tête après la catastrophe, il a tout fait brûler ses papiers, contrats et le reste.

Lefebvre avoue que la cage de l'ascenseur dans laquelle ne devait se trouver au plus que huit personnes et le pilote, en contenait davantage à cause, dit-il, de pression de la foule à laquelle il n'a pu résister. Le procédé étant de lui, M. le président lui fait remarquer qu'il est responsable même au point de vue de la construction qu'il aurait dû surveiller.

De Lombaerde interrogé ensuite, répond que les poulies pouvaient supporter un poids trente fois supérieur. Des expériences auraient été faites. Il dit que les taquets devant arrêter la crémaillère en cas de descente précipitée, avaient été limés, on n'a pu savoir par qui.

Foliot dit n'être que le bailleur de fonds, n'avoir pas touché à la construction et ne devoir être responsable, de ce fait, que civilement.

Audition des témoins

On procède ensuite à l'interrogatoire des témoins, défilé long, monotone et qui, à part deux ou trois dépositions, n'offre rien de bien saillant. Parmi les témoins cités, plusieurs sont absents, les autres défilent dans l'ordre suivant :

MM. Georges Ley, capitaine d'infanterie ; Emile Millaut ; Florimond Bouwrez, grainetier à La Madeleine ; Martial Binez, surveillant au concours hippique ; Warhouff, caporal de pompiers ; François Hubrecht, ouvrier mécanicien ; Georges Charlet ; Gennevoise fils ; Alfred Tétard ; Paul Lefebvre, boulanger ; Omer Vanson ; François Thovres, tapissier ; Albéric Martinache et son fils Auguste, d'Orchies ; Genevaise, bijoutier ; Maurice Tailliez ; Smeers ; Bouchez ; les trois frères Desrumeaux ; Emile Martin ; Mme Bourgeois, cafetière, etc.

Nous nous bornerons à résumer les dépositions les plus intéressantes.

M. Georges Ley, capitaine d'infanterie détaché à Verdun. — Je sortais du concours hippique, je vis la cabine s'arrêter brusquement puis tomber avec fracas. J'accourus et me précipitai au secours des blessés. J'ai questionné le petit employé qui se trouvait en haut de l'ascenseur au sujet du nombre de personnes qu'il devait laisser entrer dans la cabine. Il m'a répondu qu'il pouvait en laisser descendre autant qu'il voudrait.

M. Martial Binez, surveillant au concours. — Je n'ai entendu, pendant la nuit, aucun bruit du haut de l'ascenseur.

M. Paul Lefebvre, boulanger. — Je faisais le dernier voyage. Je me souviens seulement avoir dit : On étouffe, et quelques instants après : Nous voilà partis pour la Californie; puis, quand j'ai senti que nous tombions, je me suis écrié : Je suis perdu!

M. Omer Vanson, 16 ans, affirme que le jeune employé de la plate-forme l'a forcé d'entrer dans la cage et l'a même poussé en disant: « Plus il y a de monde, mieux ça va, » Une altercation assez vive s'engage entre le témoin et Siroux, l'employé, qui déclare fausse cette affirmation.

M. Gennevaise, bijoutier. — Sur la plate-forme, on se bousculait, on se battait même, et j'ai dit à Lefebvre : Vous feriez bien de prendre un employé qui ait plus d'autorité, car on se bat là-haut comme des chevaux. A côté de moi, un menuisier a dit : Çà craque. On avait déjà monté quatre-vingt à quatre-vingt-dix personnes (Mouvement dans l'auditoire.)

M. Maurice Tailliez. — J'ai fait partie du premier voyage. Montés au nombre de onze, nous sommes descendus onze. J'ai remarqué, en haut, que le jeune employé manquait totalement d'autorité sur les voyageurs et qu'il n'avait pas d'assistance.

Les experts

Tous les témoins ayant été entendus, MM. Cornut, Lals, ingénieurs et Dubuisson architecte, chargés de l'expertise sont appelés. M. Dubuisson est absent.

M. Cornut, invité à monter près du tribunal, donne une description sommaire de l'appareil et de son mode de fonctionnement. Il explique ensuite au tribunal les expériences faites afin de déterminer les causes de l'accident. Après avoir répondu aux diverses questions de M. le président, l'expert conclut en ce sens que la résistance des boulons pouvait à peine supporter le poids de huit personnes et que l'accident n'est dû qu'à ce manque de résistance.

On aurait aussi constaté que des contrepoids avaient été placés et pouvaient empêcher l'action de l'eau. M. De Lambaerde ignorait la présence de ces contrepoids.

La séance est suspendue pendant 10 minutes.

Le réquisitoire

A la rentrée de l'audience, M. Dassonville, substitut du procureur de la République prend la parole. M. Dassonville se basant sur le rapport des experts conclut en déclarant les trois prévenus responsables : Lefebvre, de la surcharge et de l'inobservation des règlements; De Lombaere et Foliot des vices de la construction, en admettant une part moins forte pour Foliot.

Il termine en priant le tribunal de juger cette affaire sans aucune préoccupation de personne ; dix-huit mois se sont écoulés depuis cette terrible catastrophe et l'émotion que tous ont ressentie est calmée.

Il est sept heures quand se termine le réquisitoire du ministère public.

Le tribunal renvoie l'affaire au 8 janvier pour les plaidoiries des avocats.

NORD

Valenciennes. — *Finances.* — M. Willaume conservateur des hypothèques à Valenciennes, vient d'obtenir sa retraite. Il est remplacé par M. de Labaume, qui avait occupé les mêmes fonctions à Domfront (Orne)

Dunkerque. — Vendredi soir, vers dix heures, une douzaine de jeunes gens quittaient la commune de Saint-Pol pour rentrer à Dunkerque, après avoir fêté la Noël.

Avant d'arriver au pont qui conduit à l'île Jeanty, deux d'entr'eux se prirent de querelle et voulurent se battre.

Le sieur Hazouberghe, garçon boulanger, voulant s'interposer, fut saisi par les combattants et lancé dans le canal où il s'enfonça aussitôt dans la vase, le coin Est des fortifications étant de tous temps rempli de détritus de toute nature.

Le malheureux se débattit et appela au secours pendant que ses agresseurs prenaient la fuite : ses cris furent entendus; le poste militaire de la porte de Petite-Synthe prit les armes et les soldats s'élancèrent à la poursuite des fuyards ; trois d'entre eux purent être atteints et arrêtés. Ils furent conduits au poste de police.

Pendant ce temps, un batelier, le sieur Ducrocq, s'empressait de monter dans un canot, placé dans l'île Jeanty, et se dirigeait vers le point où se noyait le malheureux Hazeuberghe.

Hélas, quand le batelier arriva, le pauvre garçon boulanger avait disparu.

Après quelques recherches, on réussit à découvrir le corps du malheureux ; aussitôt on transporta Hazeuberghe à l'hospice où il fut admis d'urgence. L'infortuné respirait encore...

On a arrêté jusqu'ici les sieurs Duflo, Vandenbergue, Ryckewaert, Merseman, Degusut, Duyck, Herreman et Blavaet, tous âgés de 16 à 23 ans.

L'état de la victime est désespéré : samedi, vers cinq heures de l'après-midi, Hazeuberghe n'avait pas encore repris connaissance.

PAS-DE-CALAIS

Anniversaire de la bataille de Bapaume. — Le Comité artésien de la *Ligue des Patriotes* organise pour le dimanche 3 janvier, anniversaire de la bataille de Bapaume, une manifestation en vue de laquelle des invitations ont été adressées aux autorités, aux conseils généraux, aux municipalités, aux sociétés de la région et aux anciens combattants de l'armée du Nord.

MM. Paul Deroulède, président de la *Ligue des Patriotes*, et Anatole de la Forge, député de la Seine, assisteront à cette manifestation, à laquelle M. le général Faidherbe a promis de se faire représenter. Les délégations se réuniront à midi et demi sur la place de Bapaume et, précédées du conseil municipal, se rendront au monument érigé sur le champ de bataille.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations — Magasinage des marchandises

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du — 25 décembre. — Clémentine Beuckels, rue Turgot. — Julia Poppe, rue l'Epeule, 130. — Louis Delrœux, rue des Fossés. — Léon Vanseveren, rue de l'Hommelet, 85. — Noël Defrenne, rue du Tilleul, — Hélène Debruyne, rue d'Arcole. — Gaston Tonneau, rue St-Eleuthère, 11. — Noël Houfflin, rue de Lille. — Paul Brackmans, rue de la Longue-Chemise. — Clémence Collan, rue du Tilleul. — François Condez, rue de France. — Pal-

---

FEUILLETON DU 28 DECEMBRE. — N° 55

LA FAUTE DU DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE

Pendant l'année terrible

(SUITE)

IX

— J'attends que nous n'ayons plus rien dans nos cartouchières !...

En ce moment, les balles recommencèrent à trouer le mur et à les éclabousser de terre effritée.

Ils ripostèrent sans se presser, ajustant lentement, posément, ne tirant qu'à coup sûr. La hutte, heureusement, dominait cette partie du bois, assez escarpée, ainsi que nous l'avons dit, de telle sorte que pour les fugitifs la position était des plus avantageuses. Le bois était clair, et sur la verdure de la mousse et de l'herbe, quelques cadavres allemands étaient étendus, les bras en croix.

— Combien de cartouches ? demanda l'Alsacien, sans se retourner.

— Quatre, dit Jérôme.

— Cinq, fit Richard.

Le moment était critique.

— Cessez le feu ! dit le caporal.

Ils obéirent.

Alors Joseph Muller attacha un mouchoir au bout du canon de son fusil et se prépara à sortir.

— Qu'allez-vous faire? demanda Jérôme,

— Parlementer.

— Ce n'est pas la peine. Il nous passeront par les armes. Autant vaut se défendre jusqu'à la fin, à coups de crosse et mourir en combattant.

— Nous avons toujours le temps d'en arriver là.

Et, se tournant alternativement vers Jérôme et vers Richard :

— La garnison me donne-t-elle pleins pouvoirs? demanda-t-il sans que son bon sourire d'enfant l'abandonnât une seconde.

— Oui.

— Alors je vais traiter de la capitulation.

Il passa son fusil par l'une des meurtrières et agita le canon, au bout duquel flottait le mouchoir.

Puit il sortit.

Les Saxons avaient cessé le feu.

Jérôme et Richard le regardaient s'éloigner, aussi tranquille que s'il eût assisté à une revue ou fait une promenade militaire.

Quand il fut à mi-chemin de l'escarpement de terrain en haut duquel était bâtie la hutte, un officier saxon, caché derrière un arbre, se montra et l'attendit.

L'Alsacien le salua poliment, d'un salut militaire, auquel l'officier répondit, un peu étonné des formalités auxquelles s'astreignait le brave garçon.

Puis Joseph, pour se donner le temps de réfléchir et prendre de l'assurance, eut ce coup d'épaules particulier au soldat qui a fait une longue marche et remet son sac en place.

Il avait, du reste une attitude très correcte, les deux talons rapprochés, les mains à la couture du pantalon, la tête haute.

C'était un raffinement.

Seul, le képi déformé, rejeté en arrière de la tête et découvrant le front sur lequel des cheveux blonds étaient plaqués par la sueur, ne remplissait pas les conditions du règlement et de la bonne tenue.

Comme le Saxon jetait un œil inquiet vers le chassepot que l'Alsacien avait appuyé contre un arbre, l'Alsacien comprit et s'excusa.

— Il n'est pas chargé, dit-il en allemand, vous pouvez vous en assurer. Du reste, je n'ai ni mon ceinturon, ni ma cartouchière. Je me suis servi du canon de mon fusil comme de drapeau parlementaire, parce que je n'avais pas autre chose sous la main.

— Vous venez vous rendre ?

— Oui.

— Vous êtes des prisonniers évadés de Sedan ?

— Oui.

— Combien êtes-vous ?

— Trop curieux pour le moment, dit Muller d'un ton narquois. Vous l'apprendrez tout à l'heure, Parlons, s'il vous plait, de ce qui fait surtout l'objet de cet entretien.

— Vous vous rendez à discrétion ?

— Ce qui veut dire que nous serons passés par les armes, sans doute ?

— Je l'ignore.

— Ça veut dire : oui. Très bien. Maintenant, écoutez-moi. Par tous ces cadavres des vôtres que je trouve ici et qui ne reverront jamais l'Allemagne, vous pouvez juger si nous avons le coup d'œil sûr. Or nous nous défendrons en désespérés et nos cartouchières sont bondées de cartouches. Cependant, comme il est probable que nous serons pincés, une heure plus tôt ou une heure plus tard, nous offrons de nous rendre à l'instant, à la condition d'avoir la vie sauve. On nous dirigera sur Sedan où nous rejoindrons nos camarades. Acceptez-vous ?

— Non.

— Bien. Je m'y attendais. Je n'ai pas fini. Nous avons avec nous, dans la hutte, un Saxon que nous avons fait prisonnier cette nuit et qui est à présent plus mort que vif.

L'officier ne put retenir, malgré tout son flegme un geste de surprise.

— Eh bien, foi de soldat, si vous n'acceptez pas les conditions que je vous impose, si vous refusez de nous donner la vie sauve à mes compagnons et à moi, je tuerai votre prisonnier comme un chien. Sa vie contre la nôtre.

L'officier réfléchit.

— Combien êtes-vous ? répéta-t-il.

— Maintenant je puis vous le dire. Il faut que vous le sachiez. Nous ne sommes que trois. Choisissez.

Il y eut encore un silence.

— Rendez vos armes.

L'Alsacien hocha la tête en regardant le Saxon bien en face, les yeux dans les yeux,

— La vie sauve pour mes deux compagnons et pour moi ?

— Vous avez ma parole de soldat.

Muller revint à la hutte et fit part à Jérôme et à Richard du résultat de cette étrange négociation.

Pendant ce temps les Saxons qui les assiègeaient s'étaient rapprochés et les entouraient.

Ils se rendirent.

Conduits à Fleigneux d'abord et ensuite à Saint-Menges, ils furent dirigés sur Sedan. L'officier saxon avait tenu parole. Ils ne furent pas inquiétés. Richard avait été envoyé dans une ambulance et Jérôme et Muller furent de nouveau internés dans la presqu'île.

X

Madelor et Marie arrivèrent au village du Haut-Butté le soir même du jour où Jérôme avait quitté Sedan avec ses compagnons de captivité.

Lorsque la voiture entra dans le chemin creux de la Pillette, Marie sentit une mélancolie qui lui emplissait l'âme.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis que Jérôme avait abandonné la ferme de la Cendrière, et il semblait à la jeune fille qu'un nombre infini d'années avaient passé, pleines de souffrances et d'amertumes.

Le ciel était clair et un vent frais courait dans les profondeurs de la forêt, les broussailles avaient des frissonnements brusques, les feuilles et les branchettes se frôlaient, puis, le vent apaisé, le silence planait de nouveau interrompu seulement par quelques échos lointains des cris qui venaient du village.

La voiture franchit le creux de la Pillette passa devant le moulin, monta la côte et fila doucement, allant cahin-caha, pendant que le bruit des roues était assourdi par l'épaisseur des herbes poussées au milieu du chemin.

Elle s'arrêta devant la maisonnette de Siméonne Lantaume.

La paysanne était chez elle.

Instinctivement, en entendant cette voiture qui s'arrêtait à sa porte, Siméonne devina que ce devaient être Madelor et Marie qui revenaient.

Elle ouvrit et s'avança dans le sentier.

Quand elle eut reconnu Marie, elle n'eut pas la force de lui parler. Elle lui tendit les bras seulement et la pressa contre son cœur en l'embrassant.

Cette émotion calmée, les premiers mots qu'elle dit furent :

— Il me semblait que je ne devais plus te revoir plus jamais ! Comme tu es pâle et amaigrie! Comme tu as dû souffrir ?

Siméonne l'emmena chez elle, pendant que Madelor allait prévenir sa bonne de préparer la chambre de Marie. Les deux jeunes filles se regardèrent longtemps, assises l'une auprès de l'autre, avec une joie immense dans les yeux.

— Oh ! Marie, que je suis heureuse de te revoir, dit Siméonne.

Et elle ajouta, après un silence :

— M'as-tu bien perdonné ?

— Oui.

— As-tu pardonné vraiment? As-tu oublié toute cette triste histoire.

— Je ne me souviens de rien.

Les yeux de Siméonne se remplirent de larmes pendant qu'elle serrait nerveusement les deux mains de Marie.

— Si tu savais combien j'ai été inquiète, pendant que tu étais au milieu de ces périls, par la pensée des chagrins que je t'ai causés. Je n'ai pas eu un moment de repos.

(*A suivre*) Jules MARY.